



Catégorie

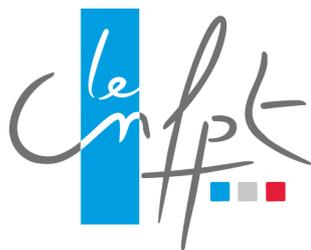
A

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2022



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



**Examen professionnel
d'administrateur territorial
Session 2022**

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	4
I. COMPOSITION DU JURY	5
II. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY.....	6
DONNÉES STATISTIQUES	10
III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL ...	10
IV. PARTICIPATION	10
V. PROFIL DES CANDIDATS	11
VI. NOTES ET SEUILS	16

OBSERVATIONS GENERALES

L'examen professionnel d'administrateur territorial session 2022 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 22 novembre 2021.

Le nombre de postes ouverts était de 35.

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 10 janvier au vendredi 18 février 2022 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée à cette même date.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée en distanciel du lundi 21 mars 2022 au mardi 29 mars 2022.

L'admissibilité a été prononcée par le jury en distanciel le mardi 29 mars 2022 après-midi.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du lundi 09 mai au vendredi 13 mai et du lundi 16 mai au jeudi 19 mai 2022.

La réunion d'admission s'est tenue le vendredi 20 mai 2022 après-midi.

I. COMPOSITION DU JURY

Collèges	Membres du jury
Président	Sylvain HEURTEBISE Administrateur territorial Commune de Blois (41)
Suppléante	Béatrice DE LAVALETTE Adjointe au maire Commune de Suresnes (92)
Elus locaux	Arnaud ARFEUILLE Vice-Président Département de la Gironde (33)
	Béatrice DE LAVALETTE Adjointe au maire Commune de Suresnes (92)
	Laurent DEGALLAIS Maire et Président de Valenciennes Métropole Commune de Valenciennes (59)
Fonctionnaires territoriaux	Sandra DE PINHO Administratrice territoriale Région Hauts de France
	Bruno GERENTES Administrateur territorial Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (01)
	Sylvain HEURTEBISE Administrateur territorial Commune de Blois (41)
Personnalités qualifiées	Marie Aleth GRARD Présidente Association ATD Quart Monde France Montreuil (93)
	Nadine MORDANT Directrice Performance interne Grenoble-Alpes Métropole (38)
	Jean Luc TARREGA Directeur de cabinet Préfecture des Deux-Sèvres (79)

II. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Je remercie le CNFPT de m'avoir permis de présider la session 2022 du jury de l'examen professionnel d'administrateur territorial. Ce fut une expérience riche par les échanges nourris avec les candidates et candidats mais également entre les membres du jury, dont l'implication, le sérieux, le professionnalisme ont été sans faille durant les épreuves d'admissibilité comme d'admission.

La préparation à l'examen d'administrateur territorial doit être considérée comme un exercice exigeant, qui permet aux préparateurs d'acquérir des connaissances transversales et de conforter leurs visions stratégiques, managériales et territoriales.

Avec mes collègues membres du jury, nous tenons tout d'abord à féliciter les lauréat-es et encourager celles et ceux qui n'ont pas atteint la réussite escomptée à poursuivre leurs efforts pour progresser et s'épanouir dans leurs carrières.

Nous avons eu un regard collectif exigeant et bienveillant à l'intention des candidat-es, attentifs à l'évaluation de leurs connaissances générales et territoriales, de leurs aptitudes managériales et humaines et de leur double vision stratégique et opérationnelle.

Ces axes d'appréciation matérialisent les exigences qui sont celles des exécutifs et des directions générales - et aussi celles des usager-es des services publics - vis-à-vis des administratrices et administrateurs territoriaux.

Face à la complexité de nos environnements mouvants, la réussite à l'examen d'administrateur reconnaît en effet tant un parcours que le potentiel d'évolution et d'action des lauréats. A cet effet, nous ne pouvons qu'encourager les lauréates et lauréats à accompagner leur nomination par des parcours de formation adaptés et à ce titre à être attentifs aux propositions de l'INET.

Ce rapport est l'occasion de transmettre nos conseils aux futurs candidat-es, au regard des axes d'amélioration que nous avons pu observer durant les épreuves.

1) **La préparation aux épreuves**

Si nous avons pu mesurer le sérieux de la préparation de certains candidat-es, qui ont démontré de larges connaissances générales et ont parfaitement intégré la méthodologie attendue, nous encourageons les préparateurs à consolider leurs connaissances territoriales, leurs visions stratégiques et leur projection opérationnelle des fonctions d'administrateur territorial, en particulier dans la perspective de la préparation de l'épreuve d'admission. Il est attendu qu'ils démontrent une culture territoriale approfondie, une conviction du service public local et une implication dans le travail avec les élu-es et les habitant-es.

En complément de ce socle d'aptitudes, nous encourageons les candidat-es à conforter leurs capacités d'analyse, d'argumentation et de problématisation. La capacité à exprimer son opinion, à faire preuve d'esprit critique, de discernement et de recul constituent des fondamentaux qui sont trop peu démontrés par les candidat-es, au profit d'une expression trop « approximative ».

2) **La phase d'admissibilité**

Sur la présentation du parcours, nous déplorons des présentations trop délayées, insuffisamment structurées et ne permettant pas toujours de bien percevoir les étapes marquantes des parcours des candidats. Si la présentation du parcours sous la forme d'un CV non rédigé paraît irrecevable, un équilibre est à trouver afin de faciliter l'appréhension par le jury des étapes structurantes d'un parcours.

Sur la lettre de motivation, nous invitons les candidats à éviter les propos généralistes pour privilégier une expression plus personnelle permettant de partager leur implication et engagement.

Nous avons par ailleurs valorisé les présentations laissant une place significative et suffisamment précise au projet professionnel des candidats-tes. Durant la phase d'admission, ce document est le seul permettant l'expression aboutie du projet professionnel et nous invitons les futurs candidats-tes à ne pas négliger cet aspect.

Sur la présentation des réalisations professionnelles, nous avons trop souvent constaté les écueils suivants :

- Une présentation du projet non adaptée à l'épreuve, et relevant quelquefois du marketing territorial ; la méthodologie de projet doit trouver sa place dans la présentation. Au-delà de la finalité du projet, la genèse, les moyens et les outils déployés pour le mettre en œuvre sont attendus et appréciés lorsqu'ils sont détaillés ;
- La place du candidat-te doit être précisée pour être bien appréhendée et comprise par le jury. Les membres du jury ont régulièrement déploré ne pas percevoir ou comprendre le rôle du candidat ou de la candidate dans le projet et sa conduite. Nous invitons d'ailleurs les futurs candidats à privilégier des projets au sein desquels ils ont été amenés à occuper des fonctions clés ou majeures ;
- Les projets datés, ne reflétant pas les mutations et transitions en cours dans les collectivités sont à éviter. Et enfin pour les candidats-tes se présentant plusieurs fois à l'examen, nous les invitons à choisir un ou des projets différents de ceux présentés les années précédentes.

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 13,50/20. 69 candidats ont été déclarés admissibles, 38 femmes et 31 hommes.

3) La phase d'admission

L'épreuve d'admission d'une durée de 40 minutes était composée de 2 parties distinctes :

- Une première axée sur le parcours du candidat et ses acquis d'expérience comprenant 3 minutes de présentation puis 12 minutes d'échanges avec le jury sur cette présentation et ce parcours ;
- Une seconde de 25 minutes visant à apprécier les connaissances et aptitudes du candidat ou de la candidate à exercer des fonctions relevant du cadre d'emploi des administrateurs ou administratrices.

Sur la première partie de l'épreuve, nous avons souhaité, en comparaison à la session 2021, diminuer le temps consacré à la présentation des candidats-tes estimant que les contours de leurs profils professionnels étaient connus eu égard aux épreuves d'admissibilité. Le second objectif de ce choix était de consacrer un maximum de temps aux échanges directs entre les candidats-tes et les membres du jury.

L'exercice de présentation sur 3 minutes bien que maîtrisé sur le fond par la majorité des candidats-tes a pu laisser quelques regrets sur la forme aux membres du jury. En effet, souvent récité et manquant d'originalité, l'exercice a cependant valorisé certains candidats-tes ayant pris le risque d'une présentation différente mais habile, piquant alors dès les premières phrases la curiosité du jury et laissant une place à l'analyse critique. Ce premier exercice reflète aussi la capacité des candidats-tes à gérer leur stress et a été évalué comme tel par le jury.

Dans la continuité de cette présentation, 12 minutes étaient consacrées à un échange sur le parcours professionnel des candidats. L'enjeu pour le jury de cette séquence était de comprendre les logiques qui ont guidé le déroulement de carrière des candidats, d'apprécier les acquis d'expérience mais aussi de tester les candidats sur leur capacité à porter un regard critique sur leur propre parcours. Il est le moment de la mise en confiance, le jury cherchant à approfondir sa propre connaissance de l'expérience du candidat, ce dernier évoluant alors dans sa zone de confort. A plusieurs reprises, nous avons été unanimement surpris du niveau de connaissance surfacique de candidats-tes exerçant des fonctions à haut niveau de responsabilités, se trouvant dans l'incapacité de répondre à des questions portant sur la situation générale de la collectivité au sein de laquelle ils ou elles évoluaient.

Pour les candidats ou candidates ayant présenté l'examen à plusieurs reprises, nous avons apprécié pour quelques uns-unes la capitalisation et les leçons tirées des échecs précédents, certains candidats-tes ayant manifestement consolidé leurs connaissances et adapté leur posture aux attendus de l'épreuve.

Sur la seconde partie de l'épreuve, l'objectif pour le jury est de vérifier les connaissances, qualités et aptitudes des candidats nécessaires à exercer des fonctions relevant du cadre d'emplois des administrateurs-trices territoriaux. Il s'agit de la partie de l'épreuve orale la plus décisive dans la mesure où elle permet de tester les candidats-tes sur des politiques publiques ou champs d'actions ne relevant pas de leur exercice professionnel passé ou actuel et à interroger leur capacité d'adaptation.

Pour ce faire, nous avons posé en alternance des questions de culture générale sur le secteur public, le cadre budgétaire, l'actualité législative impactant le secteur territorial, le statut, les transitions engagées dans le monde des collectivités.

Sur le niveau de connaissances, nous avons souvent été déçus des réponses apportées par les candidats-tes. Même si le niveau de préparation ne peut être celui du concours, il est difficile d'admettre un candidat-te échouant sur des questions relevant quelquefois de la préparation d'un concours de catégorie inférieure. Le jury invite les candidats-tes souhaitant représenter l'examen à consolider leur niveau de connaissances sur le cadre budgétaire et juridique des collectivités en particulier.

Au-delà des connaissances, cette partie de l'épreuve permet d'apprécier la capacité des préparateurs à problématiser, argumenter, et illustrer son propos d'exemples concrets et pertinents. Sur cet aspect, beaucoup de candidats-tes se sont contentés d'un propos général, peu opérationnel. Nous les invitons donc à matérialiser leurs capacités à se différencier, à se situer et à s'engager dans les transitions environnementales et sociétales que nous traversons et qu'ils ont vocation à accompagner. De solides connaissances doivent être ancrées dans une perception fine des défis contemporains et dans un engagement affirmé pour les territoires et leurs habitants. Le jury a été sensible aux prises de position lorsqu'elles étaient claires, argumentées et dans le respect du cadre déontologique.

Le jury a enfin valorisé les aptitudes humaines et managériales des candidat-es, recherché leur créativité, leur goût de l'expérimentation et de la prise de risques mesurée, compte tenu de l'impérieuse nécessité de re-questionner nos modes de fonctionnement et d'organisation.

Conclusion

Le nombre de postes ouverts était de 35 pour cette session 2022. Nous avons admis 21 candidats (15 femmes et 6 hommes), la moyenne du dernier candidat-te admis-e étant de 12,94.

Nous avons fait le choix en responsabilités de ne retenir que les candidats-tes qui ont démontré un socle de connaissances suffisant, une posture adaptée, un esprit critique, une capacité à problématiser et un engagement certain. Ces qualités nous semblent celles requises pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques de nos collectivités. Notre exigence n'est que le reflet de l'importance de ces enjeux.

Nous remercions la direction du CNFPT et l'ensemble de leurs équipes pour la qualité de leur accompagnement et leur professionnalisme précieux.

Nous encourageons enfin celles et ceux, qui, par manque de confiance en leurs aptitudes ou de difficultés de conciliation vie privée/vie professionnelle notamment, n'osent pas se lancer dans la préparation de l'examen professionnel à dépasser ces freins. La fonction publique territoriale regorge de talents et nous aimerions les voir plus nombreuses et nombreux lors des épreuves de l'examen.

Sylvain HEURTEBISE

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel
(70% des lauréats du concours d'administrateur territorial session 2021) **35 postes**

IV. PARTICIPATION

	Inscrits	admis à concourir	admissibles	Lauréats
Nombre de candidats	276	241	69	21

L'instruction des candidatures, qui valide les dossiers des candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

35 candidatures ont été rejetées

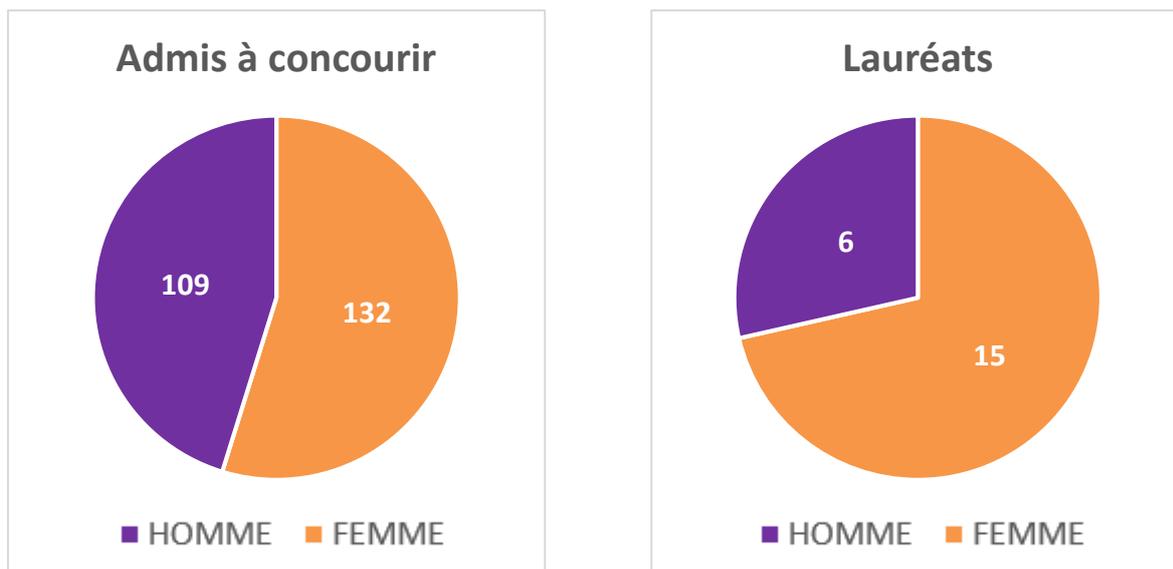
Motifs des rejets	Nombre de rejets
Dossier incomplet - pièces manquantes	11
Format du dossier non conforme	9
Ancienneté insuffisante	8
Fonction non conforme	5
Grade non conforme	1
Hors-délai (envoi du dossier)	1
TOTAL	35



Les candidats doivent porter une attention particulière au respect du formalisme du dossier (au nombre de pages notamment).

V. PROFIL DES CANDIDATS

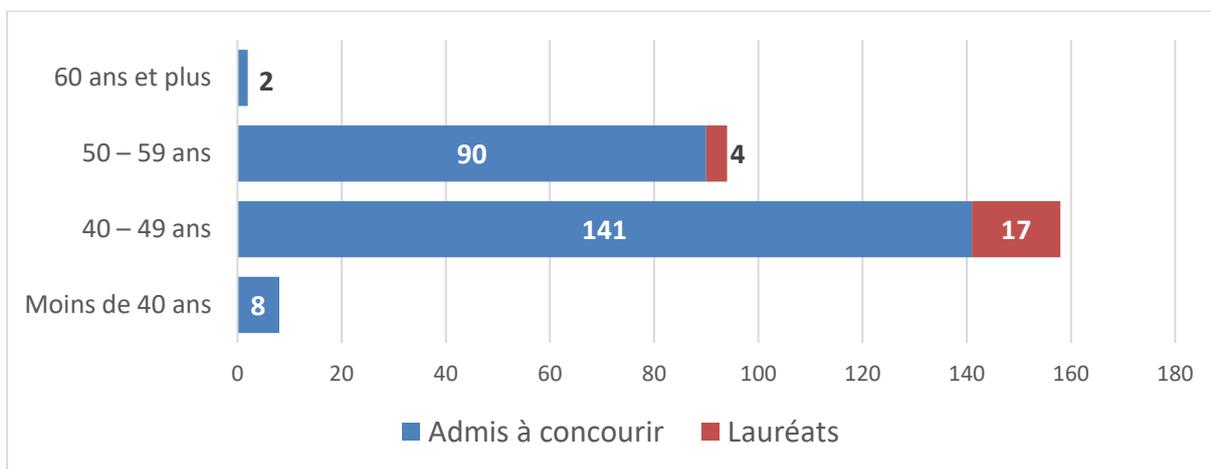
Genre



Depuis 2018, les femmes étaient plus nombreuses à concourir et réussir l'examen professionnel d'administrateur territorial. Si en 2021, les hommes étaient légèrement plus nombreux à réussir l'examen, les femmes sont à nouveau majoritaires à concourir et réussir l'examen professionnel en 2022.

Session 2022 : 54,8% de femmes admises à concourir et 71,4% de lauréates
45,2% d'hommes admis à concourir et 28,6% de lauréats

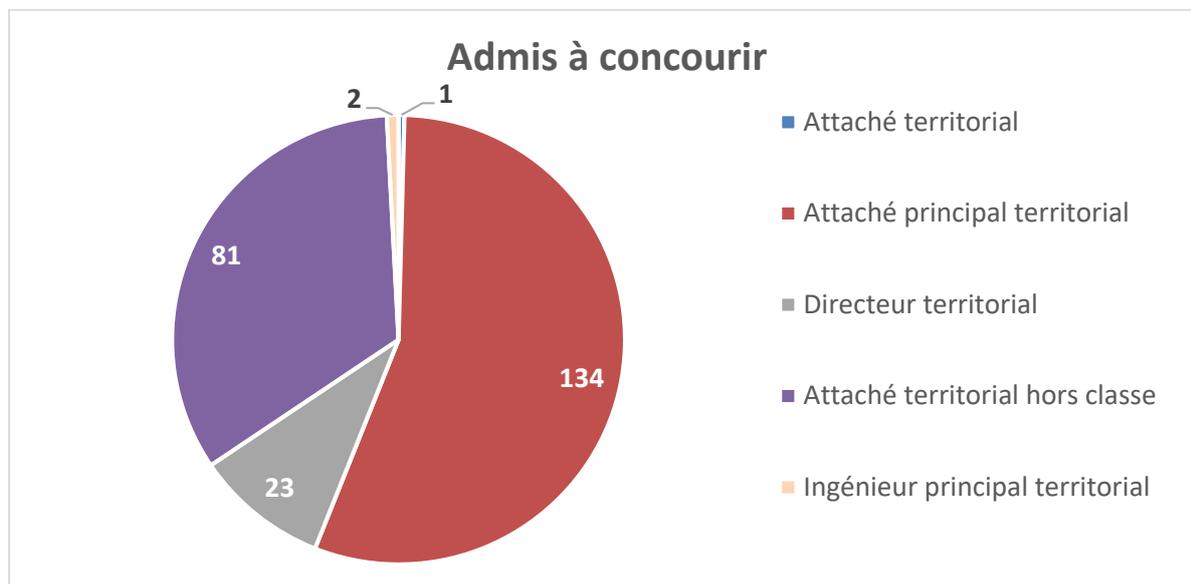
Age



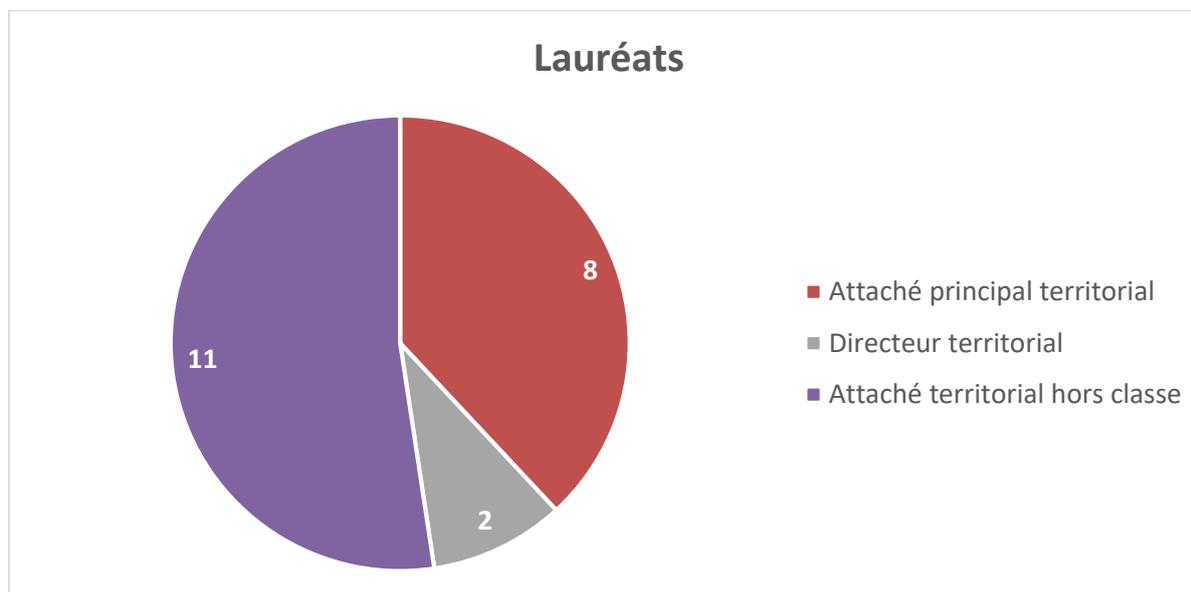
Comme les années précédentes, les candidats de la session 2022 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (58,5%) et faire partie des lauréats (80,5%).

Grade

Rappel : pour s'inscrire à l'examen professionnel d'administrateur territorial, il faut être soit sur un grade d'avancement du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, soit fonctionnaire territorial de catégorie A ayant occupé pendant au moins 6 ans un emploi fonctionnel listé dans le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987.



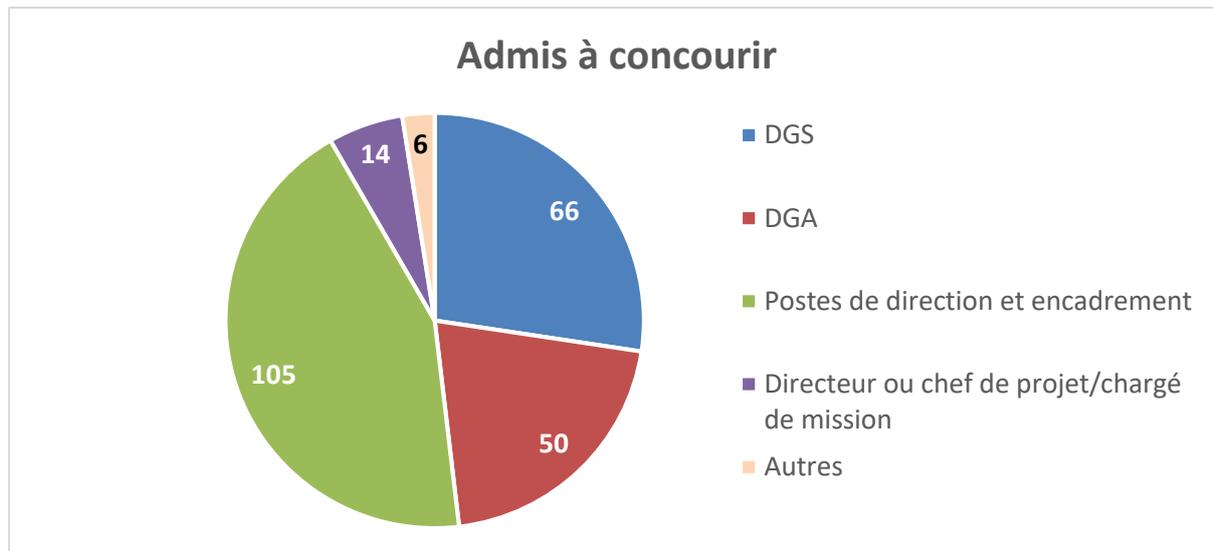
En 2022, les attachés principaux sont les plus nombreux à être admis à concourir (55,6%), ce qui était déjà le cas en 2021 et en 2020.



Les lauréats de la session 2022 sont majoritairement des attachés hors classe (52,4%), ce qui était déjà le cas en 2021 et en 2020.

Ce grade correspond à un niveau élevé de responsabilité au sein des collectivités de plus de 10 000 habitants et plus.

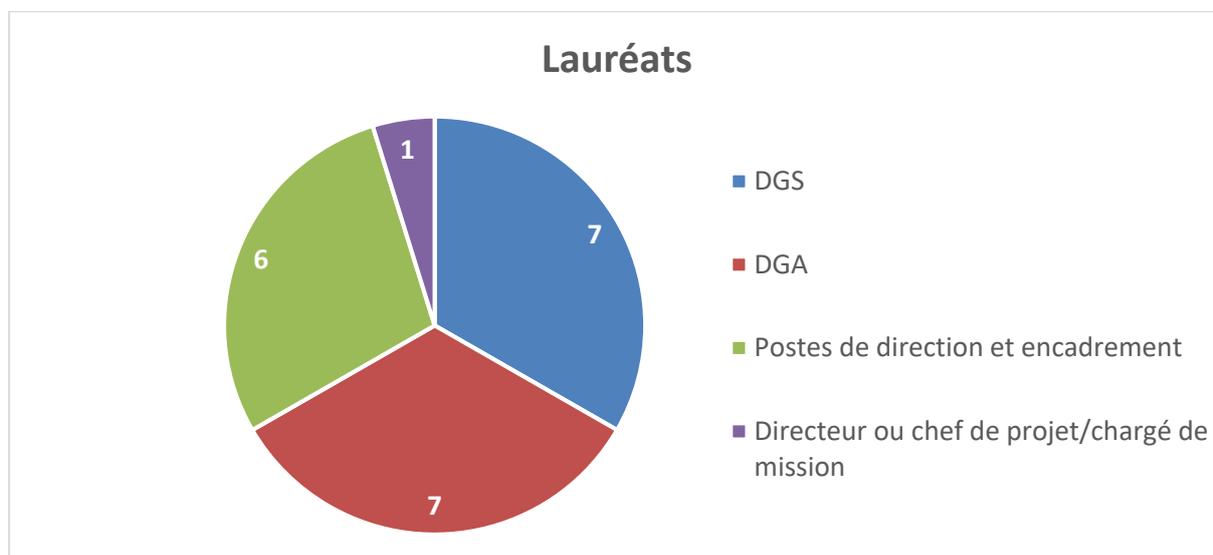
Fonction



*Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service
Exemples « Autres » : directeurs de cabinet, inspecteur...*

En 2022, les candidats en fonction sur des postes de direction et d'encadrement sont majoritaires (43,6%), ils étaient 46,3% en 2021. 48,1% des candidats occupent un emploi fonctionnel : 27,4% sont DGS, 20,7% sont DGA (21,4% étaient DGS en 2021 et 22,2% étaient DGA). Les directeurs/chefs de projet et chargés de missions sont 5,8% en 2022 (6,2% en 2021). 2,5% des admis à concourir font partie de la catégorie « autres » en 2022 (3,9% en 2021).

28 DGS sur 66 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants. 31 DGA sur 50 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.



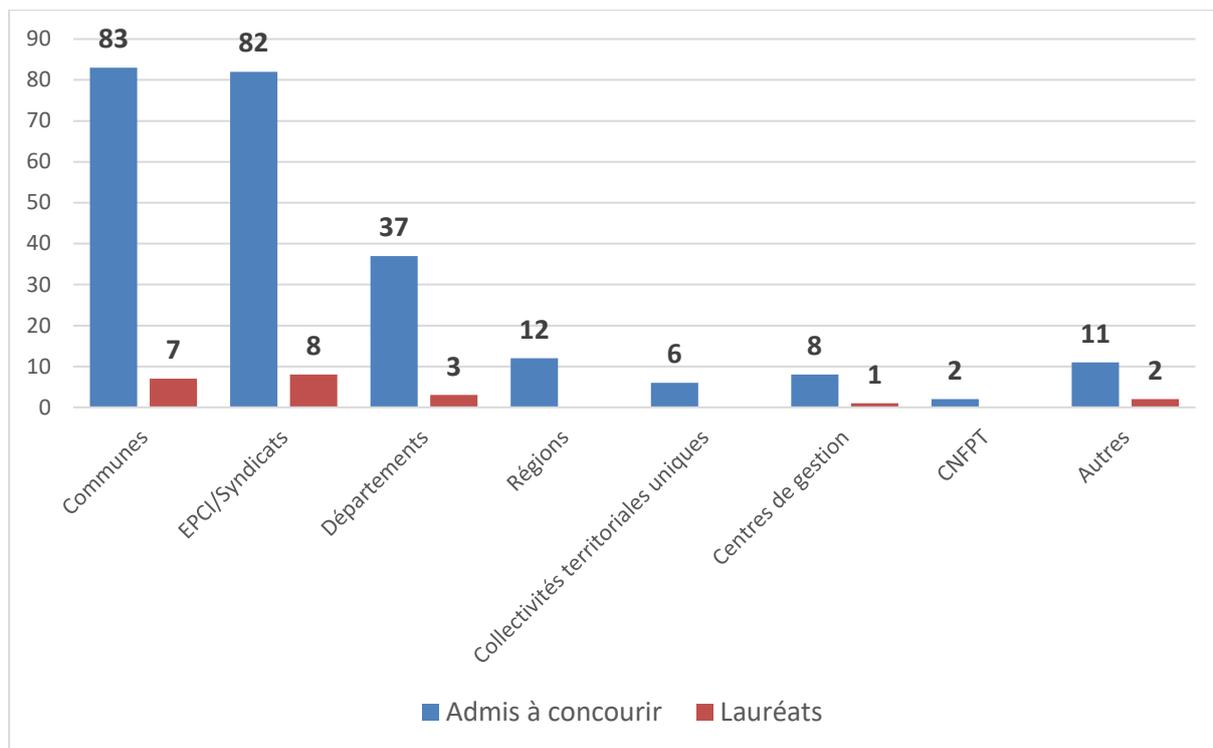
Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

33,3% des lauréats de la session 2022 sont directeurs généraux de services, 33,3% sont directeurs généraux adjoints et 28,6% occupent une fonction de direction et d'encadrement. 1 lauréat est directeur/chef de projet ou chargé de mission (4,8%).

5 DGS lauréats sur 7 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants. 6 DGA lauréats sur 7 travaillent dans des collectivités/EPCI de plus de 40 000 habitants.

Cette répartition varie selon les sessions. En 2021, 54,5% des lauréats étaient directeurs généraux de services, 22,7% étaient sur un poste d'encadrement, 13,6% étaient directeurs généraux adjoints, 1 lauréat était dans la catégorie « chef de projet/chargé de mission » (4,6%) et 1 lauréat était dans la catégorie « autres » (4,6%).

Type de collectivité



34,4% des admis à concourir travaillent dans une commune, 34% dans un EPCI, 15,4% dans un département et 5% dans une région.

33,3% des lauréats travaillent dans une commune, 38,1% dans un EPCI et 14,3% dans un département.

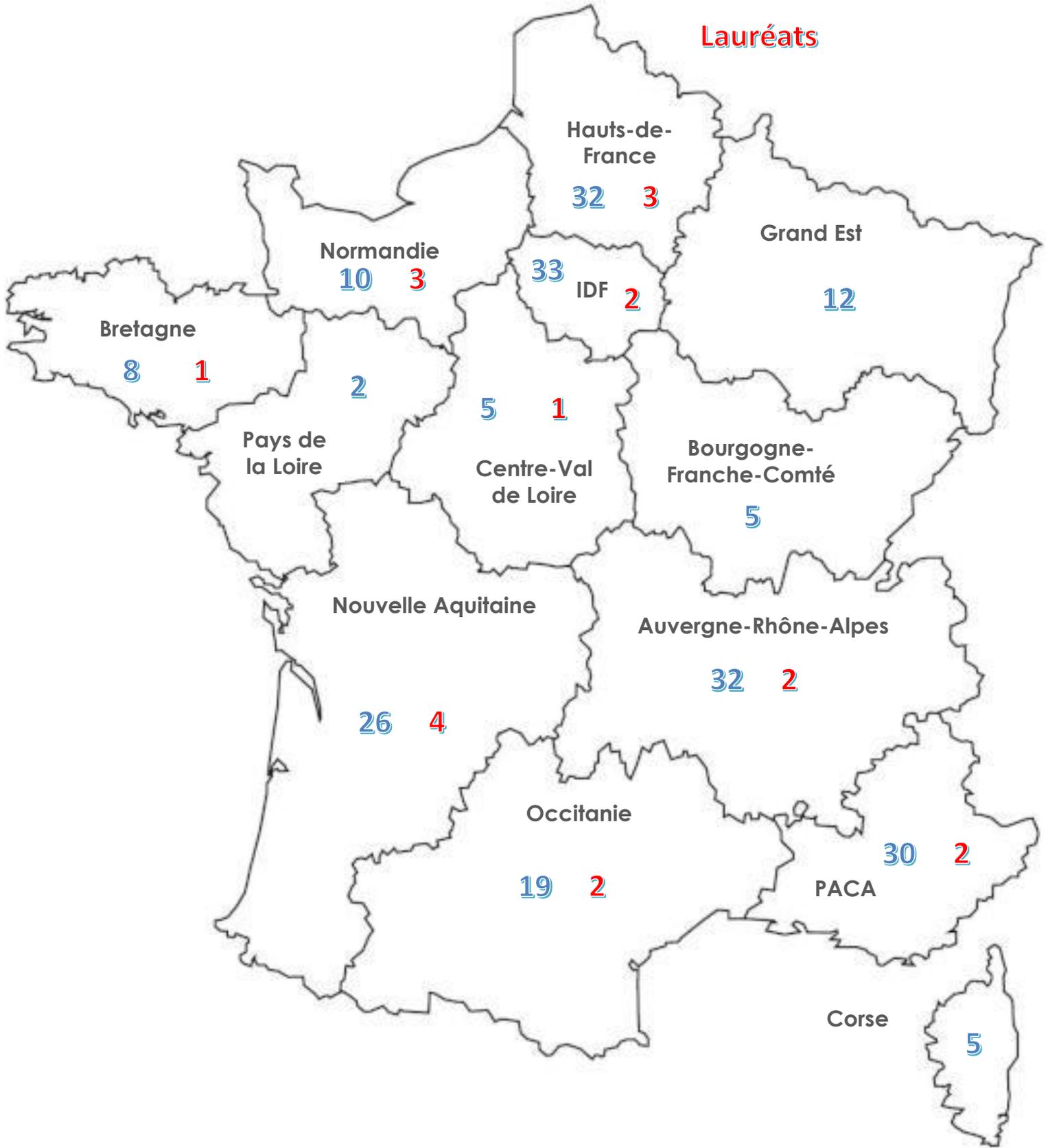
Parmi les candidats, 41 admis à concourir et 6 lauréats travaillent dans des communes de plus de 40 000 habitants. 75 admis à concourir et 7 lauréats travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

Comme les années précédentes, la répartition des candidats 2022 par type de collectivité est en concordance avec l'organisation territoriale française.

Origine Géographique

Admis à concourir

Lauréats



Guadeloupe

4

Martinique

3

Guyane

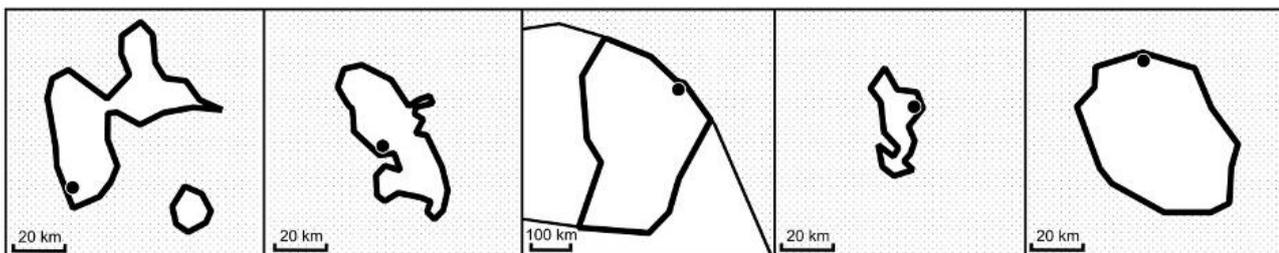
3

Mayotte

-

La Réunion

12 1



En 2022, les candidats admis à concourir en provenance d'Ile-de-France sont les plus nombreux : 13,7% (18% de la population française habite en Ile-de-France). Ils devancent légèrement les candidats admis à concourir venant d'Auvergne Rhône-Alpes et des Hauts-de-France. Les lauréats de Nouvelle Aquitaine sont les plus nombreux en 2022 (19%). L'Ile-de-France était la région la plus représentée en 2021 parmi les admis à concourir et les lauréats.

Préparation suivie

Une préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel est proposée par le CNFPT (INSET d'Angers, INSET de Montpellier et INSET de Nancy).

Sur 21 lauréats, 11 ont suivi une préparation (dont 9 avec le CNFPT).

VI. NOTES ET SEUILS

Notes obtenues

	<u>Epreuve d'admissibilité</u>		<u>Epreuve d'admission</u>	
	EXAMEN DU DOSSIER (coef.3)		ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,39	14,52	10,42	13,07

190 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

41 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

(note éliminatoire : inférieure à 5)

Seuil d'admissibilité

40,50 points soit une moyenne de **13,50 / 20**

69 candidats déclarés admissibles par le jury

Seuil d'admission

103,50 points soit une moyenne de **12,94 / 20**

21 candidats déclarés admis par le jury

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

